
RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Soudure avec flux
Nom commercial : CEKA SOL L

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Soudures avec flux
Usage professionnel

Utilisations déconseillées :
Ne pas utiliser à d'autres fins que celles prévues.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ALPHADENT NV, Mannebeekstraat 33, 8790 Waregem, Belgique, T +32 (0)56 629 531

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison (24 heures) **070 245 245** ou contactez votre centre antipoison national

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 :

Non dangereux

Pictogrammes :
Aucun

Code(s) de classes et catégories de danger :
Non dangereux

Code(s) des mentions de danger :
Non dangereux

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 :

Pictogrammes, code(s) des mentions d'avertissement :
Aucun

Code(s) des mentions de danger :
Non dangereux

Conseils de prudence :
Aucun en particulier

2.3 Autres dangers

La substance/le mélange ne contient pas de substances PBT/vPvB conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.
Pas d'informations sur les autres dangers.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non pertinent

3.2 Mélanges

Pour le libellé des phrases de risque et les mentions de danger cités, se référer au chapitre 16.

Alliage métallique – soudure avec flux incorporé

Hydroxide de potassium se réfère uniquement au flux incorporé.

Substance	Concentration	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
hydroxyde de potassium	> 0,1 <= 1%	Acute Tox. 4, H302 ; Skin Corr. 1A, H314	019-002-00-8	1310-58-3	215-181-3	

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation :

Aérer la pièce. Éloigner immédiatement le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un endroit bien aéré. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact cutané direct (du flux) :

Laver abondamment avec de l'eau et du savon.

Contact oculaire direct (du flux) :

Rincer les yeux, sous l'eau courante, immédiatement et abondamment pendant au moins 10 minutes.

Ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau nébulisée, CO₂, mousse, poudres chimiques en fonction des matériaux concernés par l'incendie.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jets d'eau. Utiliser des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser une protection pour les voies respiratoires.

Porter un casque de sécurité et des vêtements de protection complets.

L'eau pulvérisée peut être utilisée pour protéger les personnes impliquées dans l'extinction.

Vous pouvez également utiliser un appareil respiratoire autonome, surtout si vous travaillez dans un espace clos ou mal ventilé, ou en cas d'utilisation d'un extincteur halogéné (fluobrene, Solkan 123, naf, etc.).

Refroidir les récipients avec un jet d'eau.

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes :

Porter des gants et des vêtements de protection.

6.1.2 Pour les intervenants d'urgence :

Porter des gants et des vêtements de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir le déversement.

Le produit est récupérable.

Éliminer les déchets dans le respect des normes en vigueur.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour le confinement :

Collecter le produit pour son éventuelle réutilisation ou pour l'élimination.

6.3.2 Pour le nettoyage :

Après avoir collecté le produit, laver la zone et les matériels contaminés avec de l'eau.

6.3.3 Autres informations

Aucune en particulier

6.4 Référence à d'autres rubriques

Se référer également aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs.

Consulter également le paragraphe 8 ci-après.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le récipient original. Aucune autre mesure particulière n'est requise.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage professionnel :

Soudure avec flux.

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Relatifs aux substances contenues :

Hydroxyde de potassium – TLV : 2 mg/m³ (valeur plafond) (ACGIH 2000)

Argent – TLV-TWA : 0,1 mg/m³

Cuivre – TLV-TWA : 0,2 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Usage professionnel :

Aucun contrôle spécifique prévu

Mesures de protection individuelle :

(a) Protection des yeux/du visage
Pendant un usage normal pas nécessaire.

(b) Protection de la peau

(i) Protection des mains
Pendant un usage normal pas nécessaire.

(ii) Autres
Porter des vêtements de travail normaux.

(c) Protezione respiratoria
Pendant un usage normal pas nécessaire.

(d) Risques thermiques
Aucun danger à signaler

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :
Utiliser selon les bonnes pratiques professionnelles, en évitant de jeter le produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	Solide	
Odeur	Inodore	
Seuil olfactif	Non pertinent	
pH	Non pertinent	
Point de fusion et point de congélation	600-1170 °C	
Point d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	Non déterminé	
Point d'éclair	Non inflammable	ASTM D92
Taux d'évaporation	Non pertinent	
Inflammabilité (solides, gaz)	Non pertinent	
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Non pertinent	
Tension de vapeur	Non pertinent	
Densité de vapeur	Non pertinent	
Densité relative	Non déterminé	
Solubilité	Insoluble	
Solubilité dans l'eau	Insoluble	
Coefficient de partage	Non pertinent	
Température d'auto-inflammation	Non pertinent	
Température de décomposition	Non pertinent	
Viscosité	Non pertinent	
Propriétés explosives	Non explosif	
Propriétés comburantes	Non oxydant	

9.2 Autres informations
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Aucun risque particulier de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse

10.4 Conditions à éviter

Aucune connue

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

ATE(mix) oral = 166.666,7 mg/kg

ATE(mix) dermal = 0,0 mg/kg

ATE(mix) inhal = 0,0 mg/l/4 h

(a) toxicité aiguë : non applicable

(b) corrosion cutanée/irritation cutanée : non applicable

(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire : non applicable

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée : non applicable

(e) mutagénicité sur les cellules germinales : non applicable

(f) cancérogénicité : non applicable

(g) toxicité pour la reproduction : non applicable

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique : non applicable

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée : non applicable

(j) danger par aspiration : non applicable

Risques pour la santé :

Contact avec les yeux : Le contact accidentel du produit avec les yeux peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau : Le produit n'est pas irritant. Le contact direct répété ou prolongé peut dégraisser et irriter la peau et provoquer une dermatite dans certains cas.

Ingestion : L'ingestion du produit peut causer une irritation de la muqueuse de la gorge et du système digestif, entraînant des symptômes digestifs anormaux et des troubles intestinaux.

Inhalation : L'exposition prolongée aux vapeurs ou aux brouillards de pulvérisation de ce produit peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Relatifs aux substances contenues :

hydroxyde de potassium :

VOIES D'EXPOSITION : La substance peut être absorbée dans le corps par inhalation de ses aérosols et par ingestion.

RISQUES D'INHALATION : L'évaporation à 20 °C est négligeable ; mais une concentration nocive de particules atmosphériques peut être rapidement atteinte s'il y a dispersion de la substance.

EFFETS D'UNE EXPOSITION À COURT TERME : Corrosif. La substance est très corrosive pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. Corrosif par ingestion. L'inhalation des aérosols de cette substance peut causer des œdèmes pulmonaires (voir Notes).

EFFETS D'UNE EXPOSITION À LONG TERME OU RÉPÉTÉE : Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite.

RISQUES AIGUS/SYMPTÔMES

INHALATION : Corrosif. Sensation de brûlure. Mal de gorge. Toux. Respiration difficile. Essoufflement.

Les symptômes peuvent être retardés (voir Notes).

Corrosif pour la PEAU. Rougeur. Douleur. Ampoules. Brûlures graves de la peau.

Corrosif pour les YEUX. Rougeur. Douleur. Vision trouble. Brûlures sévères.
INGESTION : Corrosif. Douleurs abdominales. Sensation de brûlure. Choc ou collapsus.

NOTES : La valeur limite d'exposition ne doit pas être dépassée à aucun moment du travail. Les symptômes d'un œdème pulmonaire se présentent souvent après quelques heures et ils sont accentués par l'effort physique. Le repos et l'observation médicale sont donc essentiels.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Relatifs aux substances contenues :
hydroxyde de potassium :

Cette substance peut être dangereuse pour l'environnement. Une attention particulière doit être accordée aux organismes aquatiques.

Utiliser selon les bonnes pratiques professionnelles, en évitant de jeter le produit dans l'environnement.

12.2 Persistance et biodégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance / le mélange ne contient pas de substances PBT/vPvB conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun effet néfaste

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les éliminer dans le respect des normes en vigueur. Les éventuels résidus de produit doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur en s'adressant aux entreprises autorisées.

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales ou nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non inclus dans le domaine des normes en matière de transport de marchandises dangereuses par voie routière (ADR), ferrée (RID), aérienne (ICAO / IATA), maritime (IMDG).

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucune

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Aucune

14.4 Groupe d'emballage

Aucun

14.5 Dangers pour l'environnement

Aucun

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Le transport en vrac n'est pas prévu.

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Décret législatif n° 52 du 3/2/1997 (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses). Décret législatif n° 65 du 14/3/2003 (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses). Décret législatif n° 25 du 2/2/2002 (Risques liés à une exposition à des agents chimiques au travail). Décret du Ministère du Travail du 26/02/2004 (Valeurs limites d'exposition professionnelle). Décret ministériel du 03/04/2007 (Mise en œuvre de la Directive n° 2006/8/CE). Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), Règlement (CE) n° 790/2009. Décret législatif n° 238 du 21/09/ 2005 (Directive Seveso III).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur a réalisé une évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Description des indications de danger exposées au point 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Classification réalisée sur les données de tous les composants du mélange

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE :

1. Directive 1999/45/CE et mises à jour subséquentes
2. Directive 67/548/CEE et amendements et ajustements subséquentes
3. Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH)
4. Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen (CLP) et mises à jour subséquentes
5. Règlement (CE) n° 758/2013 du Parlement européen et du Conseil
6. Règlement (CE) n° 453/2010 du Parlement européen
7. Règlement (CE) n° 528/2012 du Parlement européen et mises à jour subséquentes
8. Règlement du Conseil (CE) 648/2004 du Parlement européen et mises à jour subséquentes
9. Le Merck Index, 10^e édition
10. La sécurité des substances chimiques
11. NIOSH – Registre des effets toxiques des substances chimiques
12. INRS – Fiche toxicologique
13. Patty – Industrial Hygiene and Toxicology
14. N.I. Sax – Dangerous Properties of Industrial Materials, 7^e édition, 1989

Note pour l'utilisateur :

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état présent de nos connaissances. L'utilisateur doit assurer la pertinence et l'exhaustivité des informations par rapport à l'usage particulier du produit. Elles ne devraient toutefois pas être interprétées comme une garantie quant à une propriété quelconque du produit. L'utilisation du produit est hors de notre contrôle direct. L'utilisateur a l'obligation d'observer, sous sa propre responsabilité, les lois et les réglementations régissant l'hygiène et la sécurité. Nous n'assumons aucune responsabilité en cas d'utilisation inappropriée.

La présente fiche annule et remplace les éditions précédentes.